

DE MELUN.

Chanté - 1859
Ducfétiaire
Note sur l'ouvrage de

la question de la liberté de la charité et des associations
religieuses en Belgique par Ed. Ducfétiaire. Paris, 1859.
uir Annals de la charité, tome xv

B.M.J. : 7709

et uir le Correspondant, nouvelle série, tome IX

B.M.J. : 7711.

B.R. : III
8781

A
tome xv (1859)

MELUN

(Viscount A. de)

Duchesnois, 1863

M. Edouard

Duchesnois in Rev. für.

Oct. 1863

B.R.B. : 15 R
(Oct. 1868)

MELON (Vicente de)

Duperreux, 1869

M. Ed. DUPERREUX. Notice Biographique

Paris 1868, 8°

(Exh. du Contemporain)

B.R.B. :

II
89.466
III,^A
5

MECON (Vicente d.)

Charité, s.d.

Société d'économie Charitable. Rappt

Sur les coalitions et les exécutions diverses.

Paris (s. d.) 8°

B.R.B. : II

94.066

TU^A, 6

Mémo., 1847
1888

Mémoires,

Mémoires de concours et des savants étrangers
publiés par l'Académie royale de médecine
de Belgique. Bruxelles, De Mortier et Hayez,
1847 - 1888, 8 vol.

A.J.: 013 232
BR

Mémo, 1870
1930

Mémoires,

Mémoires économiques et autres mémoires par
l'Académie royale de médecine de Belgique
Parcally, Marceaux et Hey, 1870 - 1930,
23 vol.

M.J. 013 232

AR

MENDELSON A.

4.737. MENDELSON, A. : Méthode à utiliser par le défenseur pour les recherches concernant la personnalité du criminel - RDP, 1937, 877-891.

D^r P. Monetin.

Le psychiatrie licenciant en prison.

in Rev. Sc. criminale et de penal comparée

1979, p. 135-138.

oléj. mudi., 1853

dépot mendicité.

13484°

Ancien

Loi concernant les dépôts de mendicité et les écoles de
réforme du 3 avril 1848. Bruxelles, 1850; vol. in-8°,
n° 320².

Acad. Rog.

Mendicité, 1853

Mendicité.

13002*

Comité de salubrité publique de Feluy. Mémoire sur les moyens de diminuer la misère publique et d'abolir la mendicité. Nivelles, 1853; br. in-8°, n° 354⁴ et 348⁶.

Acad. Roy. 1

mendicité, 1764

Mendicité.

13162

anonyme. Police sur les mendians, les vagabonds, les joueurs de profession, les intrigans, les filles prostituées, les domestiques hors de maison depuis long-tems et les gens sans aveu, etc. Paris, 1764; vol. in-12, n° 1658.

Acad. Ray.

Mend., 1775

Mendicité

13165

Traité sur la mendicité avec les projets de règlement propres à l'empêcher dans les villes et villages, par un citoyen. S. l., 1774; br. in-8°. — Supplément au Traité sur la mendicité avec les objections qui ont été faites contre les projets de règlement, qui y sont proposés, pour l'abolir et les réponses. Bruxelles, 1775; br. in-8°, n° 656¹.

Acad. Roy.

Dépôt mend., 1855
S.d.

Mendicité

S.d. Dépôt de mendicité. (Bruxelles) gr. vi - 8°, 22 p.

(Extr. de l'Exposé de la situation du Royaume de 1861 à
1875).

B.R. : II
2.000
c

Exposé de la situation du Royaume
voir statistique générale de la Belgique

Mandicite, 1774

Mandicite

Traité sur la Mandicite avec le projet de règlement
pour à l'insécher dans les villes et les villages
distribué à M.R. les officiers de justice et de police
par un citoyen - 1774 44-8° 72p.

Bibl. Ch. Ref. Cat. 1906 T. I p. 444.

Parl. : br. 4189

menhirite, 1777

Mendicité -

Ordonnance et direction pour empêcher la mendicité et pourvoir aux besoins des pauvres de Tournay et de ses débouts dépendants des paroisses de cette ville . Tournay, TOUEVAU,

1777 , 18 p.

MJ. 010119

AR 4

mercredi, 1780

mendicité - Préface

Traité touchant la suspension de la mendicité
et l'administration des pauvres dans la ville d'
Anvers. Anvers, 1780, ^{Grange} Ju-8°, 387 p.

A-G.R. 3023.

MJ : 7885

M.J. : 00 5194
AR

00

M.J. : 010119
AR 3

Médeciné

merd., 1790

cf. Titre V de la loi du 24 vendémiaire an II
publ. par A. G. Fruchard an II ^{le} Rec. Civ.

Mend., Déj., 1797
1 F99

Mendicité

Dépôts de mendicité.

- Peches; occupations (Circ. 5 franchises au VI) -
- Etablissements de pharmacie (Circ. 17 franchises au VII)
Li Rec. circ.

Mendicité; au IX

Mendicité

Recueil de pièces administratives sur l'établissement
des ateliers et des refuges ouverts à Bruxelles, à
Vilvorde, à Tilemonst, et à Louvain pour l'
extinction de la mendicité. - Recueil de
pièces concernant l'établissement d'un asile
de bienfaisance à Vilvorde pour les mendicantes
hivernantes. Brux., au IX, 17-40

ACR : bld. Ane. 7° 4606

Mend.

Bibl.
Mend. 1801

24

bei der 24 vendémiaire an II. Publikation
(A. 13 fruchtsar /x) in Rec. Cie.

Mend.

Mend. 1801
dij.

Dépot mendelitique. Opérations de déblaiement.

fig. (n. 23 niv. IX) in Rec. civ.

Pered. 1902

Mend.

Mendicants et vagabonds. Indemnité de route.
(cic mes. x). ii Rec. civ.

Mendicité

- Maisons de réfugio et ateliers de travail.
Établissement. (A. 5 et 9 vend. et Reigl.
27 vend. au XII^e)
- Département de la Lys. Dépense de mendicité
(A. 26 vend. au XII^e). à la Rec. circ.

Mendians et Vagabonds

Meud., 1808

Individus expulsés ou transférés par mesure de
haute police. Frais de translation et de séjour

Avis du Comité d'Etat du 11 juiv. 1808 à Rec. circ.

Mendicit-

Mend. 1808
reflexa

Repassage. fig. 5 feuilles 1808 et Cui feuilles 1808 p. 33

4 Réf. Cui.

Déj mand
1808

Dépt mendicité

Règlement pour le dépôt de mendicité du
département de Saône et Loire. Mâcon.

Imp. Diendonne-Gérard, (1808) 16°, 62P.

B.R.: III
95. 115
A

merd. 1808
dep. 1810

Dépôts de mendicité-

- Etat d'incarcement. (Arr. 5 juillet et Cir. fin Oct. 1808 p. 33)
- Réglement pourvois (Arr. 27 oct. 1808)
- Réglement intérieur (C. 19 oct. 1808)
- Dépôts de mendicité de VILLERS-COTTERETS. Réglement. Application du règlement pourvois du dépôt de mendicité (Arr. 7. arr. 22 déc. 1808)
- Dépot mendicité du déj. de JEMMAPES, à Mons. Crédit.
- (Arr. 26 juiv. 1809)
- Id. du déj. des FORÊTS, à MARIENTHAL (Arr. 26 juiv. 1809)
- Id. du déj. des DEUX-NÉTHES, à MALINES (Arr. 18 juiv. 1809)
- Id. à Hoogstraeten (Arr. 6 juillet 1810)
- Id. du déj. de la MEUSE-INFERIEURE à RECKHEIM (Arr. 10 juiv. 1809)
- Id. du déj. de SAMBRE et MEUSE à Namur. (Lettre du Muni. du 22 août et déj. du 29 août 1809)
- Id. du déj. de la DYLE, à la CAMBRE (Arr. 14 nov. 1810).

Li Rec. circ.

Musé. 1809

Mendicité

Établissement des dépôts de mendicité. Marqué,
du nombre de lits dans les hospices aussi que des
ateliers de charité (Cic. 31 oct. 1809)

47 Rec. Cic

Mend. 1811
1813

Mend.

Dépot de Mendovite-

- Réunion à Maastricht (Aéc. 28 juin 1811).
- Ouroboros (Aéc. 29 août 1813)
- Ouverture du dépôt de la Canthare (Av. du port de la Dyle du 29 nov. 1811).

lij Rec. circ

Mend. 1812

Mendicité

Mendicité et vagabondage. Abstention. Translation dans le
décret de Mendicité. Mis en présentation. Pausseur
devant le tribunal. Cir. 31 mars 1812

in Rec. circ

Méed.

1814

1816

Dépôts de mendicité

- Dépôts,

(Cir. 25 nov. 1814) (25 mai 1816) et (16 juill. 1816)

- Etablissement. - Hoogstraeten, et St-Bernard. (7 nov. 1816)
- Bruges, Ixelles et Namur (C. 16 nov. 1816)

- Etabl. de rétention à Andenne, tous les trimestres
(Cir. 5 juil. 1815) (15 juil. 1815) et (13 avril 1815)

- Tchleux. Sortie des détenus (C. 20 mai 1816)

by Rec. circ.

Mendicité

Mend., 1815
1816

Mendicants et vagabonds :

- Arrestation - poursuite : renvoi au dépôt des mendicité (Cir. 7 sept. 1815)
- Surveillance à racine, à l'égard des méprisés, vagabonds, des dépt's de mendicité (Cir. 2 mars 1815) et (Cir. 20 mai 1816)
- Etablissements d'ent're tempérarie. (Cir. 7 nov. 1816) et (Cir. 16 nov. 1816)
- Mendicants non condamnés ; arrestation par voie administrative ; surveillance, p. 643 et 647. (Cir. déc. 1816) et (Cir. 28 déc. 1816).
by Rec. Cir.

Déj. mard., 1817

Déj. mard.

Érection d'une école au dépôt de la Canche pour 4
enfants et fines grés de deux axes p. 43 (23 juin 1817).

Li Rec. Cie.

Déj. mard., 1817

Déj. mardicité

Conditions requises pour que les mandatants puissent être
dirigés sur un déj. de mard. p. 10 (31 juin. 1817)

4 Rec. circ.

mercredi, 1818

MENDICITE

Rapport général au Roi sur la situation, les progrès et
l'état actuel de la maison de travail de charité
établie à Gand, pour la répression de la mendicité.

Gand, Février, 1818, 44-4

réf. in Bibl. Nat Belge p. 930 n° 7491

B.R.B.: 4 cl. Ref. 3

Déj. mard., 1822

Déj. mard.

Les mendicants de la province de Liège sont rares au déj.
de mercredi - de la province de Linhoeng ; ceux du Luxembourg
de celui de Namur et rares de la Flandre orientale
dans celui de la Flandre occidentale ; fin de la
faim d'estate, p. 432 (C. 18 juv. 1822) à Rec. Cie.

DÉPOTS DE MENDICITÉ. (*Arrêté organique du 12 octobre 1825.*)

Alimentation des reclus. Ration des enfants, des adultes et des veillards ; distribution du pain ; établissement de boulangeries. (Art. 22, 23 et 24.)

Ateliers de différents métiers ; occupations auxquelles les reclus pourront s'y livrer. (Art. 7.)

Aumônier. Fonctions dont il est chargé. (Art. 29.) — Voir *Traitements.*

Cantines pour la vente d'aliments plus recherchés et d'autres objets. (Art. 15.)
Comptes ordinaires des recettes et dépenses ; comptes généraux et particuliers d'administration. (Art. 44.)

Destination des dépôts de mendicité. (Art. 4.)

Discipline. Peines qui pourront être infligées aux reclus. (Art. 52.)

Ecoles d'apprentissage de différents métiers et écoles élémentaires pour les enfants. (Art. 8 et 30.)

Entrée et sortie des reclus. Conditions. (Art. 17, 18 et 19.)

Fonds d'administration. Fonds y affectés. (Art. 34 et 38.)

Frais d'entretien des reclus non recouverts sur le produit de leur travail ; seront supportés par les communes domiciles de secours ; époque du payement ; formation des budgets des communes. (Art. 35, 36, 57 et 40.) — Information à donner à la commune domicile de secours. (Art. 41.) — Fonds de réserve pour couvrir la dépense de l'entretien des reclus aux époques de grande sécheré des subsistances. (Art. 42 et 43.) — Les frais d'entretien des indigents dont on n'aura pas découvert le domicile de secours ne seront portés à la charge de l'Etat, qu'en vertu d'une autorisation expresse de l'administration supérieure. (C. 12 octobre 1829.)

Habillement et coucher des reclus. (Art. 25 et 26.)

Infirmières séparées pour les deux sexes. (Art. 27 et 28.)

Journée d'entretien fixée à 17 cents. (Art. 12.) — Réduction en cas de prompt paiement. (Art. 40.)

Masse de sortie. Destination. (Art. 14 et 16.)

Monnaie fictive substituée au numéraire effectif. (Art. 15.)
Règlements particuliers à rédiger par les conseils d'inspection et de surveillance. (Art. 1er.)

Salaires. Destination. (Art. 9-14.)

Traitements des aumôniers, instituteurs et officiers de santé. (Art. 33.) — Traitement de l'instituteur du dépôt de mendicité de Hoogstraten. (A. 27 décembre 1829.)

Li Rec. Cac.

Dép. vend., 1825

Nivel, 1825

1828

Nivel.

- Transport aux dépôts de mendicité et aux colonies agricoles; poursuite du délit de mendicité; revoi des mendicants étrangers. (A. 12 oct. 1825).
- Recensement des mendicants dans le dépôt existant pour le lieu où ils se sont rendus coupable (A. 3 juin. 1826)
- Transport des mendicants aux dépôts de mendicité offrant l'expédition de leur pain; paiement des frais par les communes domaniales de secours. (A. 13 oct. 1826).
- Le paiement de transport des mendicants qui sortent des dépôts de mendicité sont à la charge des communes domaniales de secours; ceux des mendicants envois à la charge de la police (circ. 12 juin 1828).

verso

8ij. mende, 1826

Déjôt

Règlement pour le déjôt d'Hoogstaeten, 1826.

A.G.R. : 7ij Just - Bicqf. et Rie. № 162

Col. ag. 1826

Colonie éparsale.

Évasion. Mendians évadés de la colonie de l'Ommerschans; payement des frais d'entretien pour tout le mois pendant lequel l'évasion a eu lieu. (A. 10 juin 1826.) — Exécution à dater du 1^{er} janvier 1825. (A. 1^{er} juillet 1826.) — Application de cette disposition aux évadés de la colonie de Merxplas-Ryckevorsel. (A. 8 août 1826.)

4 Rec. Cie.

Col. ap. 1126

Colonie agricole.

Tutelle des enfants des hospices placés dans les colonies, déferée aux tuteurs
et tutrices de ces hospices. (A. 19 sept. 1826.)

ui Rec. Cie.

Col. epi. 1824
1830

Colonie agricole

Frais d'entretien. Mode de remboursement ; tenue de la comptabilité par la chambre générale des comptes ; états trimestriels des mendians dont le domicile de secours est connu et de ceux dont le domicile de secours n'a pu être découvert ; envoi du relevé des sommes dues par les communes, au ministre des finances, chargé d'en opérer le recouvrement. (A. 11 janvier 1826.) — État de renseignements à transmettre sur les mendians transférés aux colonies agricoles. (C. 26 mars 1830.) — Voir *Evasions*.

ni Rec. Cire.

Dep. mend. 1830
1834

Dépot mendicité

DÉPOTS DE MENDICITÉ. Sont placés dans les attributions du département de la sûreté publique. (A. 16 octobre 1830.) — Payement des sommes dues par les communes. (A. 27 novembre 1830.) — État trimestriel du mouvement de la population. (C. 11 mars 1831.) — Abrogation des art. 41 et 40 de l'arrêté du 12 octobre 1825 ; maintien du prix de la journée d'entretien fixé à 17 cents; recouvrement des pensions arriérées; transfèrement des mendians aux dépôts qui leur sont respectivement destinés; renvoi des mendians étrangers, etc. (A. 9 avril 1831. — C. 12 avril 1831.) — Nombre des membres du conseil d'inspection du dépôt de mendicité de Reckheim. (A. 7 juin 1831.) — Fabrication de flanelles au dépôt de mendicité de Reckheim; fournitures aux prisonniers. (C. 15 octobre 1832.) — Nomination d'un instituteur près les dépôts de mendicité. (C. 12 août 1833.) — Entretien des indigents aux frais des communes. Fixation annuelle du prix de la journée d'entretien. Subsides des provinces. Payement des pensions arriérées. (L. 13 août 1833.) — Payement trimestriel du montant des frais d'entretien; composition, nomination et renouvellement des conseils d'inspection; organisation intérieure; admission des indigents; nomination du directeur et des employés; travail des reclus. (A. 29 août 1833. — C. 13 septembre 1833.) — Bases d'après lesquelles doit être calculé le prix de la journée d'entretien. (C. 22 février 1834.) — Conditions de sortie des reclus; obligation de rechercher les moyens de leur procurer du travail pendant leur détention. (C. 4 juillet 1834.)

61 Rec. lire.

Col. apr. 1827

Colomie agricole.

Inscription pour la milice des enfants placés dans les colonies sans leurs pères et mères. (A. 19 sept. 1826 et 25 mai 1827.)

6 Rec. Cie.

Col. agr. 1828
1829

Colomie agricole.

Engagements militaires. — Payement d'une somme de 16 fl. aux sociétés de bienfaisance pour chaque colon mendiant qui s'engage pour le service d'outre-mer. Les dettes des colons mendiants incorporés dans la milice nationale, seront payées par le gouvernement qui se fera rembourser par les communes domiciles de secours. (A. 5 novembre 1828.) — Payement d'une somme de 16 fl. pour chaque colon admis au service de terre. (A. 26 février 1829.)

in Rec. Cinc.

Col. sq. 1829

Colonie agricole.

Envoi des indigents aux colonies agricoles; causes d'inobservation des prescriptions y relatives. (C. 15 novembre 1829.)

in Rue. Cus.

Col. esp.

Col. esp. 1830
1835

- Entente de mendicité; avance faites par le gouvernement (A. 18 déc. 1830).
- Catégories de mendicité, qui il convient de transférer aux cabines officielles (cic. 9 Sept 1831).
- Réduction du prix de la pension des vagabonds et mendicité transférés à la cabine de NERXPLOAS - RYCKERZEL.
(cic. 3 avril 1835). cf Rec. Cic.

Colomie

Pri., Hoogst., 1831
1906

Dossiers concernant l'administration de la colonie
d'Hoogstaeten 1831 - 1906

A.C.R.: Mij Josr- Biuefet Pri., n°163 - 165

Mend., 1832
1835

Mend.

- Exécution de l'art. 271 du code pénal qui met à la disposition du gouvernement & cardans par vagabondage (Cie. 22 oct. 1832)
- . Exécution rigoureuse des lois réprimant la mendicité (Cie 24 juil 1834)
- Les mendicants et vagabonds étrangers sont, à leur sortie de prison, immédiatement conduits à la partie. (Cie 22 sept. 1834)
- . Transport des mendicants et vagabonds vétérans aux colonies agricoles (Cie. 3 avril 1835). à Rec. Cie.

1833
—
1913

Déjör

Administration du déjör de RECKHEM

1833

AGR.: M. JUST. - Brug. et Rus. n° 171

1863 - 1884

n° 172

1894 - 1900

n° 173

1897 - 1913

n° 174

dij mardi 1833

Commission chargée de la révision de la législation générale des
dépôts de mendicité. Rapport à M. le Ministre de la Justice
Bruxelles, le 1^{er} juillet, 1833, 4 - P. 60 p.

Part. : 4494